

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 281

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{te} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Post.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borsizeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — La consommation du vin depuis les modifications de droits et depuis la mévente du vin en France. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Verabfolgte Taxkarten für
Handelsreisende.Cartes payantes délivrées aux
voyageurs de commerce.

- Vaud. Lausanne. 15 juillet. N° 512. Société anonyme brasserie de la Rosiaz, Pully: Vernez, Henri. Bière.
- Zürich. Winterthur. 4. Juli. Nr. 576. Müller, A. Firmainhaber. Wein.
17. Juli. Nr. 583. Warth, G.: Michaud, F. Metall- und Kautschukstempel.
- Basel. 7. Juli. Nr. 3005. Sagel, A.: Schreier, E. Bilder u. s. w.
8. Juli. Nr. 3006. Weicker & Hempling, Chemnitz: Kämpfer, F. Wäsche u. s. w.
8. Juli. Nr. 3011. Reichgott, Sal.: Firmainhaber. Optische Artikel.
10. Juli. Nr. 3020. Bühler, Jul.: Firmainhaber. Kaffee, Thee u. s. w.
12. Juli. Nr. 3029. Willenegger, Rob.: Firmainhaber; Willenegger, W. Lithographische Arbeiten u. s. w.
12. Juli. Nr. 3033. Hertz, Frau Rosa: Hertz, A. Reklameartikel u. s. w.
12. Juli. Nr. 3034. Rosenstein, J.: Firmainhaber. Manufakturwaren.
14. Juli. Nr. 3035. Karasek, J.: Steinnmann, Max. Manufakturwaren u. s. w.
14. Juli. Nr. 3036. Maurer & Cie, F.: Rosenstiel, A. Kleider.
14. Juli. Nr. 3042. Zulauf, M., Leipzig: Mossmann, G.: Bulck, H. Bücher.
15. Juli. Nr. 3049. Würgler, J.: Graber, G. Uhren u. s. w.
16. Juli. Nr. 3051. Hug & Cie, Gebr.: Kaufmann, J. Musikinstrumente u. s. w.
18. Juli. Nr. 3056. Löttscher, Hans: Firmainhaber. Musikalien u. s. w.
19. Juli. Nr. 3065. Berger, Frau Agnes: Firmainhaberin; Berger, M. Stickereien u. s. w.
- Zug. 12. Juli. Nr. 410. Uttinger, Sohn, Alois: Fleischli, K. Futtermittel u. s. w.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1902. 22. Juli. Inhaber der Firma G. Baer in Biel ist Johann Georg Bär, von Oberried, wohnhaft in Biel. Natur des Geschäftes: Marchand tailleur. Geschäftslokal: Bahnhofstrasse 21.

23. Juli. Inhaber der Firma J. Tschupp in Biel ist Johann Tschupp, von Ermensee (Kanton Luzern), wohnhaft in Biel. Natur des Geschäftes: Hutfabrikation und Modengeschäft. Geschäftslokal: Kirchgasse Nr. 1.

23. Juli. Aus der Firma Fabrique de Boites la Centrale, mit Sitz in Biel (S. H. A. B. Nr. 105 vom 14. April 1896 und Nr. 109 vom 17. April 1897) in ausgetreten: Eduard Boillat, Fabrikant in Reconvillier, und es ist dessen Zeichnungsberechtigung somit erloschen. Als Delegierter des Verwaltungsrates ist derselbe ersetzt worden durch César Brandt, Uhrenfabrikant von Locle, wohnhaft in Paris, welcher einzeln namens der Gesellschaft die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Bureau Interlaken.

Berichtigung. In Nr. 278 des S. H. A. B. vom 23. Juli 1902, pag. 1109 heisst es irrtümlich J. Hofer-Brunners statt J. Urfer-Brunner in St. Beatenberg.

18. Juli. Hermann Seibel, von Amweier (Bayern), und G. W. Kohl, von Homburg vor der Höhe (Nassau), beide auf St. Beatenberg, haben unter der Firma Seibel & Kohl auf St. Beatenberg eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 15. Mai 1901 ihren Anfang genommen hat. Natur des Geschäftes: Betrieb des Hotel und Pension Alpenrose.

Bureau de Porrentruy.

21. juillet. Le chef de la maison Anna Bucher, à Beurnevésin, est Anna née Käser, épouse de Jacob Bucher, originaire de Schupfen (Berne) et domiciliée à Beurnevésin. Genre de commerce: Epicerie et commerce de vins en gros.

Glarus — Glaris — Glarona

1902. 23. Juli. Die Firma Kaspar Tschudi zum Linthof in Schwanden (S. H. A. B. Nr. 101 vom 28. April 1891, pag. 413) ist infolge Verkaufes der Fuhrhaltere und da die in Art. 13, Schlussatz, der Verordnung über Handelsregister und Handelsamtsblatt enthaltenen Bestimmungen auf die Wirtschaft nicht mehr zutreffen, im Handelsregister gestrichen worden.

23. Juli. Die Firma Jakob Kündig in Rütli (S. H. A. B. Nr. 214 vom 3. November 1891, pag. 868) ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Witwe Kath. Kündig-Heitz» in Rütli.

23. Juli. Inhaberin der Firma Witwe Kath. Kündig-Heitz in Rütli, welche Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Jakob Kündig» übernimmt, ist Katharina Kündig geb. Heitz, von Bauma (Zürich), in Rütli. Natur des Geschäftes: Manufaktur-, Kurz- und Spezereiwarenhandlung.

Schaffhausen — Schaffhouse — Schaffusa

1902. 22. Juli. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma J. Baechold's Erben, z. Tanne in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 265, vom 26. Juli 1900, pag. 1062 und 1063), hat sich aufgelöst und es ist die obgenannte Firma erloschen.

22. Juli. Inhaber der Firma Aug. Widmer-Bächtold, Gasthof z. Tanne in Schaffhausen ist August Widmer-Bächtold, von Rüschlikon (Zürich) und Schaffhausen, wohnhaft in Schaffhausen. Natur des Geschäftes: Betrieb des Gasthofs «Zur Tanne». Geschäftslokal: Gasthof «Zur Tanne».

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Zurzach.

1902. 23. Juli. Inhaber der Firma Franz Minet in Zurzach ist Franz Minet, von Illingen, in Zurzach. Natur des Geschäftes: Fabrikation von Korbwaren und Rohrmöbeln. Geschäftslokal: Im «Schwert».

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1902. 22. Juli. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma Orsinger & Cie in Emmishofen (S. H. A. B. Nr. 360 vom 23. Oktober 1901, pag. 1439) ist Heinrich Reinhold ausgetreten; infolgedessen ist die Firma erloschen.

Inhaber der Firma J. Orsinger in Emmishofen, welche Aktiven und Passiven der erstern übernimmt, ist Josef Orsinger, Baumeister, von Elgeltingen (Baden), in Emmishofen. Baugeschäft.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Lugano.

1902. 22. luglio. La ditta Pietro Tettamanti, in Lugano (F. u. s. di c. del 4 marzo 1897, n° 61, pag. 247) ha aggiunto al suo genere di commercio: Conduttore dell'Hotel de la Gare.

21. luglio. La società anonima Società della Ferrovia Lugano Monte S. Salvatore, in Lugano (F. u. s. di c. del 6 dicembre 1898 n° 131, pag. 962 e 26 settembre 1896, n° 271, pag. 1117), nella sua assemblea del 15 marzo 1902 ha nominato Fritz Bucher domiciliato in Lucerna, membro del Consiglio d'amministrazione, in sostituzione del defunto Alessandro Bèha domiciliato in Lugano.

Ufficio di Mendrisio.

18. luglio. Pietro Realini, di Remigio, di Stabio, suo domicilio, e Robert Israel, di Giulio, di Ludwigsburg (Wurtemberg), domiciliato a Zurigo, hanno costituito in Stabio una società in nome collettivo sotto la ragione sociale P. Realini & Co, incominciando col 1° agosto p.º. Genere di commercio: Fabbricazione di biancheria per uomo.

Wallis — Valais — Valèse

Bureau de Sion.

1902. 23. juillet. Sous la raison sociale Ed. Dubuis, Ribordy et Cie, veuve Edouard Dubuis agissant en sa qualité de tutrice de ses enfants, François, Pierre et Thérèse Dubuis, de Savièse, Joseph Ribordy, de Sembrancher, Alfred Luy, de Bagnes, tous domiciliés à Sion, ont constitué, à Sion, une société en nom collectif, dont le siège est à Sion, et qui a commencé le 20 juillet 1902. La société est dûment représentée par Joseph Ribordy, et Alfred Luy, est engagée par leur signature collective. Genre de commerce: Vins. Bureaux: Maison Dubuis.

Genève — Genève — Ginevra

1902. 22. juillet. La société en nom collectif P. Teilliet et J. Philip, à Genève (F. o. s. du c. du 18 juillet 1902, page 1089), est modifiée dès le 22 juillet 1902, par le fait de la retraite de l'associé P. H. Teilliet, lequel est remplacé par sa femme, Charlotte-Marguerite Teilliet, née Rispal, d'origine française, domiciliée à Genève, autorisée à cet effet par son mari. La société continue, avec reprise de l'actif et du passif sous la nouvelle raison Teilliet et Philip, à Genève, entre l'ancien associé, Jean-Marius Philip, et la nouvelle associée sus-désignée. Genre d'affaires: Fabrique et commerce de ganterie. Locaux 26, Rue du Marché.

22. juillet. Dans son assemblée générale du 5 mai 1902, l'association dite Société coopérative suisse de consommation, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 3 février 1886, pag. 284, 8 février 1899, page 151, et 4 juin 1901, page 797), a nommé membre de son comité, Auguste Rappard, domicilié à Sécheron, en remplacement de Charles Fermaud, dont les fonctions ont pris fin.

22. juillet. Suivant extrait de procès-verbal en date du 12 juin 1902, la société anonyme dite Société immobilière de Saint-Jean, dont le siège est à St-Jean (Petit-Saconnex) (F. o. s. du c. du 12 mars 1902, page 382), a nommé membre de son conseil d'administration, Louis Gentina, entrepreneur, domicilié à Plainpalais, en remplacement de Jean Fontana, démissionnaire.

Edig. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

Nr. 14,845. — 22. Juli 1902, 8 Uhr a.

Aktiengesellschaft Roschütz, Heuberger & Co,
Bern (Schweiz).

Antiseptisches Mund- und Zahnwasser und
Mund- und Zahnreinigungsmittel. **Usol**

Nr. 14,846. — 23. Juli 1902, 8 Uhr a.

Badische Anilin- und Sodafabrik,
Ludwigshafen a. Rh. (Deutschland).

Farbstoffe; zur Farbenfabrikation dienende Derivate der Teerkohlenwasserstoffe; Mineralsäuren, Alkalien und Alkalisalze; Chlor; Chromsäure, Chromate und Chromoxydsalze; Beizen für die Färberei; pharmazeutische Präparate; chemische Präparate für photographische Zwecke.



Nr. 14,847. — 24. Juli 1902, 8 Uhr a.

Dessauer Dachpappen- und Theerproducten-Fabrik von Julius Röpert,
G. m. b. H.,
Dessau (Deutschland).

Dachpappe.

„PAPPOLEIN“

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

La consommation du vin depuis les modifications de droits et depuis la mévente du vin en France.

M. P. Leroy-Beaulieu écrit dans l'*Economiste*: Il est fort intéressant d'étudier ce qui concerne l'accroissement de la consommation des boissons hygiéniques dégrévées et les débuts, fort appréciables, de la substitution du vin à l'alcool dans des régions de la France où l'on ne faisait que très peu d'usage du vin. Les derniers documents publiés par l'administration des Contributions indirectes, permettent de se rendre compte de ce phénomène intéressant. Il touche, d'une part, la santé publique et, de l'autre, une industrie très compromise et tombée dans une très grande détresse depuis deux ans, celle de la viticulture.

Si l'on considère d'abord les chiffres totaux pour l'ensemble de la France, on peut résumer ainsi l'effet du très considérable dégrèvement des droits sur le vin, accompli à partir du 1^{er} janvier 1901; et de la très grande baisse des prix aux lieux de production, à la suite des récoltes surabondantes: la consommation taxée du vin en France était, en 1900, avant le dégrèvement et la mévente, de 35,386,986 hectolitres; elle est passée, en 1901, à 43,411,472 hectolitres; c'est une augmentation, d'une année à l'autre, de 8,024,486 hectolitres et de 22,67 %.

Cet accroissement paraît devoir continuer, mais dans de faibles proportions, en 1902; les trois premiers mois, en effet, de l'année actuelle présentent une consommation taxée de 10,432,708 hl contre 10,339,347 dans les mêmes mois de l'année précédente, soit une plus-value de 92,961 hl, mais assez faible, puisqu'elle n'atteint pas tout-à-fait 1 %.

Revenons à la consommation de 1901: celle qui a été taxée par le trésor s'est donc élevée à 43,411,000 hl; mais il y a, d'autre part, une consommation importante qui est indemne de tout droit: c'est celle qui s'effectue chez les récoltants. On sait, en effet, que les propriétaires, petits et grands, sont affranchis de toute taxe pour la consommation de leurs produits sur le lieu même de production, et c'est encore là une réponse, entre bien d'autres, à ceux qui prétendent que le système français d'impôts est plus lourd pour le petit monde que pour les gens aisés; en réalité, une très forte partie des habitants des campagnes ne paie aucune taxe sur les boissons, parce qu'elle consomme celles qu'elle produit directement dans ses propriétés de toutes dimensions. Il est assez malaisé de connaître cette consommation indemne de vin chez les récoltants; elle est très considérable; l'administration l'évalue, pour 1901, à 9,930,880 hl de vin, soit à près du quart de la consommation taxée; les deux consommations, celle effectuée en franchise et celle taxée atteignent, réunies, 53,369,000 hl.

Il faudrait joindre à ce chiffre l'exportation qui a été en 1901, de 2,012,000 hl. Il faudrait tenir compte aussi de la conversion du vin en alcool et également des déchets; année moyenne on peut porter 4 ou 5 millions d'hectolitres de ces deux chefs; on arriverait ainsi à l'emploi total d'une quantité de 59 à 60 millions d'hectolitres. L'importation du vin en France ayant été de 5,216,000 hl en 1900 et seulement de 3,709,000 en 1901 soit un chiffre moyen de 4 millions et demi d'hectolitres, on voit que la France aurait l'emploi dans les conditions nouvelles, d'une récolte propre de 54 à 55 millions d'hectolitres de vin, sinon même d'un peu plus.

Or, si les deux dernières années, 1900 à 1901, ont donné des chiffres très supérieurs à cette production, à savoir: 62 1/2 mill. d'hectolitres en

moyenne pour chacune d'elles, il semble que même après les plantations un peu exubérantes des dernières années, ce chiffre de 54 à 55 millions d'hectolitres de vin doive représenter une assez bonne moyenne de récolte pour une période étendue.

Autant qu'en on peut juger, en outre, par les observations que nous allons présenter, la consommation du vin s'annonce comme étant encore extensible, dans une mesure assez appréciable.

Il convient, en effet, d'analyser les tableaux développés, département par département, de la consommation du vin, d'une part avant les fortes détaxes et la mévente, d'autre part après cette mévente et cette détaxe.

La France se partage, on le sait, en deux régions, d'ailleurs très inégales, celle où le vin constitue la boisson usuelle de la population, laquelle comprend environ les quatre cinquièmes du territoire et celle où la boisson habituelle est d'une autre nature, cidre ou bière en général, et où le vin n'est consommé que comme boisson, de luxe ou de fantaisie, à titre très exceptionnel. Cette dernière région comprend quatre des cinq départements de la Bretagne, c'est-à-dire toute cette province moins la Loire-Inférieure, les cinq départements de la Normandie, la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord; c'est déjà douze départements, mais parmi les plus peuplés de France, ayant plus de 7 millions d'habitants. Il y a, en outre, une demi-douzaine au moins de départements où la consommation est mixte soit de vin et de cidre, soit de vin et de bière, par exemple la Sarthe, le Loir-et-Cher, la Vienne, l'Indre, l'Aisne, les Ardennes, etc. Au bas mot, il y a en France 9 millions d'habitants qui, non pas par principe ou par goût, mais parce qu'ils ont l'usage traditionnel d'autres boissons, ne font qu'un usage insignifiant du vin; c'est près du quart de la population.

Voyons maintenant dans quelle proportion, depuis la baisse des taxes et la mévente, s'est accrue la consommation taxée du vin sur les différents points du territoire. Les comptes rendus détaillés de l'administration des contributions indirectes pour les années 1900 et 1901 permettent de s'en rendre compte.

L'augmentation de la consommation taxée a été, nous l'avons vu, de 8,024,486 hl ou de 22,67 %.

Si nous considérons les départements grands producteurs de vin, nous voyons que la consommation taxée du vin n'y a quasi pas augmenté depuis le dégrèvement et la mévente, en voici la preuve.

Départements grands producteurs de vin	Consommation taxée totale		Consommation taxée par tête	
	1900	1901	1900	1901
	hl.	hl.	hl.	hl.
Aude	309,317	316,794	0,99	1,02
Bouches-du-Rhône	1,027,877	1,148,867	1,53	1,57
Gard	268,862	406,306	0,64	0,97
Gers	217,521	227,374	0,87	0,91
Gironde	1,292,553	1,162,558	1,59	1,44
Hérault	643,001	455,550	1,38	0,97
Pyrénées-Orientales	124,930	184,050	0,59	0,88
Vaucluse	128,039	167,548	0,54	0,70
Totaux	4,012,130	4,068,347		

Ainsi, on le voit, dans cette première catégorie, comprenant huit grands départements viticoles, qui représentent les principaux producteurs, la consommation taxée ne s'est presque aucunement accrue; elle est passée de 4,012,130 hl à 4,068,347 soit 56,217 hl de plus seulement ou moins de 1 1/2 % de plus-value.

L'accroissement de la consommation taxée, est fort élevée dans le Gard, assez élevée dans les Pyrénées-Orientales et en Vaucluse; elle est modique dans les Bouches-du-Rhône, encore plus dans le Gers; elle n'existe pour ainsi dire pas dans l'Aude, et elle fait place à une diminution dans l'Hérault et la Gironde. Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'il se soit produit, dans ces deux départements, une diminution réelle de la consommation du vin. L'administration des contributions indirectes fait remarquer que les propriétaires récoltants sont bien exemptés de l'impôt général sur le vin, mais qu'ils ne l'étaient pas du droit d'entrée perçu par l'état dans les villes, de sorte que, avant la réforme appliquée le 1^{er} janvier 1901, les propriétaires récoltants des villes, grandes, moyennes ou petites, payaient ce droit d'entrée même pour leur consommation personnelle, tandis que maintenant que ce droit est supprimé et qu'il ne reste que le droit de circulation dont ils ont toujours été affranchis, ils ne paient plus aucune taxe sur la consommation de leur maison et de leur domaine. Ce doit être là la cause de la diminution de la consommation taxée dans la Gironde et l'Hérault et de son insignifiante augmentation dans l'Aude.

Quoi qu'il en soit, il importe de retenir que les huit départements, gros producteurs de vin, mentionnés plus haut n'ont aucunement contribué à l'accroissement constaté pour l'ensemble de la France de la consommation taxée; cet accroissement ayant été de 8 millions d'hectolitres en 1901 relativement à 1900 se rapporte à la consommation taxée du reste de la France, laquelle était de 31,374,856 hl en 1900, et est passée à 39,343,125 en 1901; par conséquent, si on laisse de côté les huit principaux départements producteurs, l'accroissement de la consommation taxée du vin apparaît comme proportionnellement plus fort, il est de 7,968,269 hl, ou de 25,4 %.

Il importe de pousser l'étude plus loin et de rechercher comment s'est répartie sur le territoire cette plus-value de 25,4 % dans la consommation taxée du vin en dehors des huit principaux départements producteurs susdésignés.

Prenons d'abord les départements où la population fait un usage habituel de cette boisson et qui contiennent de très grandes villes, sans compter eux-mêmes parmi les départements très grands producteurs de vin. On peut citer cinq départements qui se trouvent dans ce cas: la Seine, le Rhône, la Loire, la Marne et Meurthe-et-Moselle, avec leurs grandes villes: Paris, Lyon, St-Etienne, Reims et Nancy; voici comment s'y est comportée la consommation taxée du vin en 1900, avant les fortes détaxes et la mévente, et en 1901, après la mévente et les détaxes:

Départements	Consommation taxée totale		Consommation taxée par tête	
	1900	1901	1900	1901
	hl.	hl.	hl.	hl.
Seine moins Paris	2,010,242	2,906,469	2,50	3,61
Paris	5,368,064	6,802,493	2,11	2,68
Rhône	1,886,398	1,505,693	1,65	1,79
Loire	1,021,183	1,268,840	1,63	2,03
Marne	609,397	703,665	1,39	1,60
Meurthe-et-Moselle	589,826	660,009	1,21	1,42
Totaux	10,985,110	18,847,159		

Ainsi les cinq départements qui précèdent absorbent, à eux seuls, presque le tiers de la consommation taxée du vin de l'ensemble de la France; le développement de la consommation de ces cinq départements, de 1900 à 1901, a atteint 2,862,049 hl, soit un progrès de 26,5 %. Ce progrès a été, d'ailleurs, très variable; il a atteint le plus haut point dans les communes, autres que Paris, du département de la Seine où la consommation, par tête, a augmenté de 44 %, à Paris, elle s'est accrue d'un peu plus de 25 %, de même dans la Loire; la plus-value a été beaucoup

plus faible dans la Marne, dans Meurthe-et-Moselle, et surtout dans le Rhône où elle ne s'est pas élevée à plus de 12 ou 13 %.

Le point le plus intéressant, c'est celui de la consommation du vin, à la suite des fortes détaxes et de la mévente, dans les départements qui ne cultivent pas la vigne et qui sont au régime habituel d'une autre boisson, le cidre et la bière. On en jugera par le tableau suivant:

Départements	Consommation taxée totale		Consommation taxée par tête	
	1900 hl.	1901 hl.	1900 hl.	1901 hl.
Côtes-du-Nord	40,992	65,686	0,07	0,11
Finistère	126,566	182,749	0,17	0,24
Ille-et-Vilaine	93,138	101,538	0,15	0,16
Morbihan	77,003	116,135	0,14	0,21
Manche	36,213	74,978	0,07	0,15
Calvados	49,661	95,222	0,12	0,23
Orne	32,826	65,841	0,09	0,19
Eure	74,529	120,387	0,20	0,35
Seine-Inférieure	174,373	292,624	0,20	0,35
Somme	97,907	155,530	0,18	0,29
Pas-de-Calais	100,684	184,643	0,11	0,20
Nord	247,100	351,633	0,15	0,19
Ardenne	108,164	217,732	0,34	0,68
Totaux	1,259,066	2,024,703		

Voilà treize départements qui comptent parmi les plus importants de France et aussi, pour la moitié du moins, parmi les plus riches; ils ne consomment, tous les treize réunis, que 1,259,000 hl de vin avant les détaxes et la mévente en 1900; ils en consomment 2,024,700 en 1901; le progrès est de 765,000 hl ou de 61,5 %. C'est dans ces départements que l'augmentation de la consommation du vin est, proportionnellement, de beaucoup la plus forte. La consommation moyenne par tête de cette boisson a doublé dans la Manche, le Calvados et l'Orne, presque doublé aussi dans le Pas-de-Calais. Ce n'est pas aux dépens du cidre ou de la bière, c'est aux dépens de l'alcool que le vin a fait ces progrès dans cette région. Il est probable que dans ces treize départements, sans arriver à éliminer

la boisson traditionnelle, la consommation du vin pourrait encore beaucoup s'étendre, doubler même en quelques années.

Il y aurait aussi un grand gain à effectuer pour le vin dans les départements à consommation mixte, comme la Sarthe, le Loir-et-Cher, la Vienne, l'Indre, l'Aisne, etc.

Enfin on peut penser que la consommation en franchise chez les récoltants pourra s'accroître d'un quart ou d'un tiers c'est-à-dire de 2 à 3 millions d'hectolitres au dépens notamment des piquettes.

Si, d'autre part, dans les pays voisins de la France, la Belgique et la Suisse notamment, les droits d'entrée sur les vins étaient modiques, et que des syndicats de nos viticulteurs y fissent une propagande intelligente, il est probable que, là aussi, l'on pourrait avoir un débouché assez large. On obtiendrait, d'autre part, des résultats appréciables, par une propagande éclairée et avec de bas tarifs, des tarifs modérés ne dépassant pas une dizaine de francs l'hectolitre, dans toute l'Europe centrale et septentrionale et, également, dans l'Amérique du Nord. Maintenant, on ne pourrait obtenir des tarifs modérés à l'entrée des pays étrangers qu'en concluant des conventions commerciales, d'après la célèbre et universelle formule: donnant donnant. Il n'y a jamais eu d'autre procédé international.

Si, de plus, on luttait énergiquement contre la fraude, il est probable que, dans peu de temps, on parviendrait à écouler, à des prix convenables, des récoltes de 60 millions d'hectolitres, ultérieurement même de 65 millions. L'avenir de la viticulture n'apparaît donc pas comme aussi désespéré que l'on pourrait le supposer d'après la mévente récente. Voilà, du moins, ce qui semble ressortir d'un examen attentif des récentes statistiques de l'administration des contributions indirectes.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Banque de France.					
	17 juillet.	24 juillet.		17 juillet.	24 juillet.
	fr.	fr.		fr.	fr.
Encaisse mé- tallique	3,692,892,657	3,710,095,347	Circulation de billets.	4,180,424,925	4,005,205,665
Portefeuille	511,292,157	449,185,261	Comptes cour.	650,638,004	696,769,057

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zürich, Bern, etc.

Bürgenstock u. Stanserhorn

870 Meter ü. M. am Vierwaldstättersee 1900 Meter ü. M.

mittelst deren Bergbahnen (von den Dampfschiffstationen **Kehrsten** und **Stansstad**) in kürzester Zeit erreichbar. — Beiderorts grossartige Aussicht, vom Stanserhorn ebenbürtig jener vom Rigi und Pilatus. Empfehlenswerteste, lohnendste und billigste Ausflugsorte

für Vereine und Gesellschaften

Bei der Stanserhornbahn Sonntagsbillette (Hin- und Rückfahrt) à Fr. 5.—.

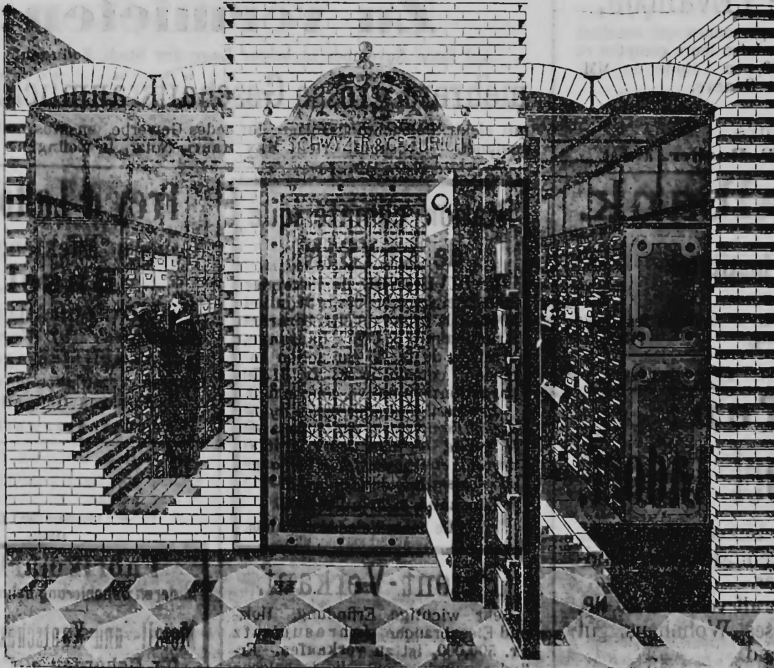
(822)

Emil Schwyzer & Co., Albisrieden, Zürich.

vormals Cosulich-Sitterling,

Aelteste und grösste Fabrik der Schweiz für

Geldschrank- und Tresorbau. Gegründet 1840.



Archiv- und Bank-Einrichtungen.

Safe-Deposits.

Panzer-Kassen. Panzer-Thüren. Panzer-Gewölbe.

Detailliert ausgearbeitete Projekte mit Kostenberechnung, technische Ratschläge etc. kostenfrei.

Zahlreiche Referenzen von Banken und Privaten.

Illustrierte Preislisten franko ins Haus.

(1362)

Telephon Nr. 961.



Papierhandlung Kaiser & Co., Bern,

empfiehlt ihr grosses Lager in

Zeichnenpapieren,

Lichtpauspapier,

Pauspapier,

Millimeterpapier,

Centimeterpapier,

speziell für Eisenbahnprofile.

Wir liefern seit Jahren grossen industriellen Unternehmungen und staatlichen Büreaux und garantieren bei billigsten Preisen stets frische, fehlerlose Qualität. Muster zur Verfügung. Bei grösserem Bedarf und Jahresabschlüssen Extraofferte.

(1072)



«Wir bitten, genau auf den Namen

Tobler

zu achten, und warnen besonders vor neu auftauchenden Firmen, welche durch Nachahmung unserer «Clichés» Verwechslungen mit unserer Marke herbeizuführen suchen.»

Junger Commis,

beider Sprachen mächtig, mit Buchhaltung, Stenographie und Maschinensreiben vertraut, sucht Bureau-stelle per 1. August. Eisenhandlung bevorzugt. — Gef. Offerten erbeten unter Chiffre Z G 5332 an Rudolf Mosse in Zürich. (1480)

Vereinigte Schweizerbahnen in Liquidation.

Bericht und Rechnungen über das Jahr 1901, sowie der Genehmigungsbeschluss der Revisionskommission, können bei der unterzeichneten Liquidationskommission bezogen werden. (1491)

St. Gallen, den 24. Juli 1902.

Liquidationskommission
der Vereinigten Schweizerbahnen in Liquidation.

Eidgenössische Bank A.-G., Kapital Fr. 25,000,000, Zürich.

Kündigung u. Konversion von 4 % Obligationen.

Wir kündigen hiemit unsere folgenden 4 % Obligationen:

Nr. 16—1060 à Fr. 1000, } datiert vom 22. März 1899

Nr. 13—302 à Fr. 5000, } bis 31. Juli 1899

zur Rückzahlung auf den

31. Oktober 1902,

von welchem Tage an die Verzinsung aufhört.

Wir offerieren den Inhabern die

Konversion in 3 3/4 % Obligationen al pari

auf 3 Jahre fest mit nachheriger dreimonatlicher Kündigung gegen Anmeldung bei einer unserer Stellen bis zum 31. August 1902 und sind bereit, die gekündigten Obligationen auch sofort gegen bar einzulösen.

Zürich, den 15. Juli 1902.

(1459)

Das Direktorium.

Thurg. Kantonalbank, Weinfelden.

Filialen in:

Amriswil, Bischofzell, Frauenfeld und Romanshorn.

Agentur in Kreuzlingen.

Staatsgarantie.

Wir kündigen hiemit unsere 3 3/4 % Inhaberoobligationen, deren Vertragsdauer seit 1. April 1902 abgelaufen ist, zur Rückzahlung

pro 31. Oktober 1902

und offerieren die Abstempelung auf 3 1/2 % ab 31. Oktober 1902, gegenseitig 3 Jahre fest mit nachheriger sechsmonatlicher Kündigung; die Titel sind bis 31. August l. J. einzureichen. — Für nicht abgestempelte Obligationen hört die Verzinsung am 31. Oktober 1902 auf.

Weinfelden, den 23. Juli 1902.

(1485)

Der Direktor: **J. Elliker.**

En conformité de l'article 742 du Code fédéral des obligations, les créanciers de la

(1376)

Société des Mines d'Or de l'Evançon,

actuellement en liquidation ainsi que toutes les personnes qui auraient des réclamations à présenter sont invitées à produire leurs comptes et demandes aux liquidateurs, d'ici au 15 août 1902, en l'étude de MM. Lachenal & Hudry, avocats, 3, Place du Molard, à Genève.

Genève, le 1^{er} juillet 1902.

Les liquidateurs:

A. Lachenal, avocat. Dr. F. Bucher, avocat.

Basler Kantonalbank.

Wir sind Abgeber von

3 1/2 % Obligationen unseres Institutes

mit Staatsgarantie,

auf den Namen oder auf den Inhaber lautend, auf 3—5 Jahre fest, mit nachheriger gegenseitiger dreimonatlicher Kündigung, (1382)

Basel, den 3. Juli 1902.

Die Direktion.

Zu verkaufen:

Eine Fabrik in Aatal bei Adorf,

eingerrichtet für den Betrieb einer mechanischen Werkstätte, mit sämtlichen Maschinen (Drehbänke, Hobelmaschinen, Bandsäge, Bohrmaschinen etc.) und viel Mobiliar.

Hiezu gehören: eine konstante Wasserkraft von 10 à 20 HP, eine Dampfkraftanlage von 40 HP, ein grosses Wohnhaus, gut erhaltene Fabrikgebäude und ziemlich Land.

Die Maschinen und das Mobiliar werden eventuell einzeln verkauft. Preise äusserst billig. — Auskunft erteilt:

(1446)

A.-G. der von Moos'schen Eisenwerke, Luzern.

Papierhandlung en gros

A. Jucker, Nachf. v.

Jucker-Wegmann, Zürich.

Reichhaltiges Lager aller Sorten Papiere und Kartons. (72)

Handels-Auskünfte: Renseignements commerciaux.

Aargau: Mägenwyl bei Baden.

A. Rohr, Notar. Inkasso u. Rechtsbureau.

Basel: Burkhardt & Stükelberg, Advok.

Dr. J. Knorr, Advokatur etc.

Dr. Otto Lutz, Advokaturbureau, 36,

Aeschenvorstadt.

Dr. Chr. Reichenberger, Advokatur etc.

Otto Tschudi, internat. Informations- u.

Inkassobureau, Rechtsagentur, Geschäftsführer des Vereins Kreditreform.

Bern: Amtsnotar Chr. Tenger. Inkasso.

Bureau Confidentia (A. Gagger), Inform.

Dr. Ernst, Rechtsanwalt, Hdsadvokat.

Emil Jenni, Internationales Handels-

auskunftsbureau.

Biel: Dr. F. Courvoisier, avocat.

C. R. Hoffmann, Advokatur u. Inkasso.

Moser & Fehrmann, Advokatur, Amts-

notariat, Inkasso, Konkursachen, Inform.

Römer & Kunz, Advokatur, Notariat.

Bulle: A. Andrey, notaire, rens. comm.

Burgdorf: Honer, B., Advokatur u. Ink.

Chaux-de-Fonds: Ch.-E. Gallandre,

notaire, encaiss., recouv., rens., etc.

Chur: Peter Baer, Inkasso, Rechtsver-

treter in Betreibungen, Konkursen,

Accommod., kommerz. Streitigkeiten etc.

Jul. Meili, Inkasso, Informations.

Erlach: A. Bruder, Amtsnotar, Inkasso-

u. Rechtsbureau, Konkursachen, Inform.

Fribourg: E. Bleiman, avocat. Contenteux,

recouv., rens., etc.

Genève: Herren & Guérinet.

Maison fondée en 1872.

Renseignements et recouvrements sur tous

pays. Brevets d'invention.

Tarif envoyé franco sur demande.

E. Barrès, 22, Rue du Rhône. Remises de comm., vie d'immeub., rens., recouv.,

C. Brois, Dr en droit, avocat. Représentation devant les tribunaux. — Contenteux. — Recouvrements.

E. Poncelet, 53, Stand. Renseignements-contenteux, recouvrements à forfait sur tous pays. Rien à payer en cas d'insuccès.

Gränichen-Aarau: Strassmann & Sand-

meler, Rechts- u. Inkasso-Bureau.

H.-Buchsee: Dr. Dürrenmatt, Advokat.

Interlaken: Lutz, Ad., Advokatur, Ink.

Kreuzlingen: Dr. A. Deucher, Advokat.

Langenthal: Müller, B., Advokat, Ink.

E. Spyher, Notar, Inkasso, Inform.

Lausanne: E. Glas-Chollet, agence com.

Eug. Métraux, avocat, Haldimand, 4.

F. Pache, notaire, 21, Place St-Laurent.

Affaires immobilières, gérances.

Dr. Ch. Secretan, avocat, Rue de

Bourg, 8, et

Vevay: Place ancien Port, 1.

Dr. G. de Weiss, avocat, Pl. St-François.

Locle: Dr. E. Borelet & G. Haldimann, avocats.

Lugano: Dr. E. Huber, dentisch. Für-

sprech, Advokatur, Inkasso, Informat.

Luzern: J. Woher-Güter, Rechtsagentur.

Malters: Jacob Bächler, Inkasso, Inf.

Morges: Clere, J., notaire-juré; protêts.

A. Dutoit, agent d'affaires patentes.

Agence de renseignements commerciaux.

Murten: B. Hafner, Advokatur u. Inkasso.

Neuchâtel: G. Nahrath, Advokat u. Ink.

Payerne: Ph. Nod, ag. d'aff. officiel.

Rorschach: Hans Steinelger, Inkasso.

St. Gallen: Otto Baumann, Inkasso- und

Informationsbureau, Rechtsagentur; Geschäftsführer des Vereins Kreditreform.

Dr. R. Gruebier, Advokatur, Besorgung

von Rechtsangelegenheiten in N.-Amerika,

Patentrecht. 44, St. Leonhardstrasse.

Dr. Guntli, Advokat, Bahuhofstr. 17.

A. Härtsch, Anwalt u. Inkassobureau.

Informationen für die ganze Schweiz.

Prozessführung i. d. Kantonen St. Gallen,

Appenzell I.-Rh. und A.-Rh. Empfohlen

vom Verein Schweiz. Geschäftsreisender.

J. Leising, Inkasso und Forderungs-

prozesse. Vom Ver. schw. Geschäftsr. empf.

Dr. jur. R. Welter, Advokatur u. Inkasso.

Schaffhausen: J. Oechslin, Agent, Gütli,

u. gerichtl. Inkass., Inform., Vertr. b. Konk.

Schweyz: Agenturen- u. Inkasso-Bureau

Michael Ehrler, 30jähr. Praxis.

Küssnacht: Dr. J. Räber, Advokat u. Inkasso; Vert. f. ganze Centralschw.

Sentier: Capit. John, notaire off. état civ.

Solothurn: H. Guelbert, Inkasso, B-

betreibungen, Informations.

Dr. R. Marti, Advokatur und Notariat,

Inkasso.

Urs von Arx, Advokat, Inkasso und

Information.

Spiez: Aeschler, G., Notariat, Immobilien-

verkehr, Vertretung, Informations.

Thal (St. Gallen): Dr. C. Roth, Advokat.

Thun: Günter & Sohn, Not., Inkass., Inf.

W. Kirchhoff, Advokatur, Ink., Inform.

O. Reest, Advokatur, Inkasso, Inform.

Valorbè: Jallot, Jules, not. et greffier.

Weinfelden (Thurgau): Dr. H. Elliker,

Advokat u. Gerichtspräsident; Advokatur

und Inkasso.

Yverdon: F. Willemet, agent d'affaires.

Zürich: Die Anknüpfel W. Schimmelpfeng

in Zürich, Bahnhofstr. 69 (30 Bureaux

mit über 1000 Angestellten, vertreten in

Amerika u. Australien durch The Brad-

street Company), erteilt nur kaufmännische

Auskünfte. Jahresbericht und Tarif werden

auf Wunsch postfrei zugesandt.

Schweiz. Informations-Bureau, Bahnhof-

strasse 16, Zürich I (gegründet anno

1880). Auskünfte auf Schweiz und Aus-

land bis in die fernsten Weltteile. Adressen

für Bezug und Absatz. Beschaffung von

Agenten. Tarif gratis und franko. Tele-

grammadresse: Informator Zürich. Tele-

phonnummer: 1864.

A. Welti-Furrer, 16, Müllerstrasse.

Internationale Transporte,

Möbeltransporte, Lagerhaus.

Zu vermieten:

Auf Ende November in bester Lage der Stadt Zofingen

mehrere grosse Geschäftsräumlichkeiten

mit elektr. Beleuchtungsanlage, für jedes Gewerbe, en gros und en détail, geeignet. — Auskunft erteilt **Max Hauri**, Notar, in Zofingen. (1431)

Station climatérique de LEYSIN.

Le DIVIDENDE de l'exercice 1901/2 sera payable dès le 31 juillet 1902, à la caisse de MM. Girardet Brandenburg & Co, à Lausanne, à raison de fr. 35 par action ancienne, coupon n° 8; fr. 31.50 par action nominative, coupon n° 3.

Le conseil d'administration ayant décidé l'unification des actions de la société, les titres nos 1 à 4000 devront être présentés à l'échange en encaissant le dividende. (1471)

Lausanne, le 25 juillet 1902.

Le conseil d'administration.

Patent-Verkauf.

Sehr wichtige Erfindung, Holz- und Eisenbranche, Jahresumsatz Fr. 500,000, ist zu verkaufen. Erfinder würde event. die technische Leitung übernehmen. Anfragen sub Chiffre Z U 5395 an Rudolf Mosse in Zürich. (1490)

Publicité — Genève.

Quelle 1^{re} maison désire profiter avec nous d'un mur, au centre de Genève? Bas prix. Ecrire: Alcool de Menthe Américaine, Genève. (1484)

Frey & LaRoche,

Bank- u. Effektengeschäft,
Basel. (1843)

Börsenaufträge.

Vorschüsse auf Wertpapiere.

Kapitalanlagen.

Inkasso von Coupons und rückzahlbaren Obligationen.

Vermögensverwaltungen.

Nouilles lactées Suisses aliment hors ligne pour familles, bon et bon marché.

C. F. Oederlin, Genève. (1347)

Fabrikmarken

u. deren Deponierung beim eidg. Amt.

Metall- und Kautschuk-Stempel
für Behörden u. Private.



F. Homberg,

Graveur-Medailleur in Bern.

Medaillen: Paris 1889, Chaux-de-Fonds 1881. Diplom: Zürich 1883. (1125)

Rudolf Mosse, Zürich-Bern.